

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Rennes, le 6 septembre 2016

### Programme des investissements d'avenir : 85 M€ pour la ferme d'éoliennes flottantes de Groix

Le Premier Ministre a signé le 29 août l'attribution de 85 M€ au projet de ferme pilote d'éoliennes flottantes au large de l'île de Groix, dans le cadre du programme des investissements d'avenir (PIA) et de son action « Démonstrateurs de la transition écologique et énergétique ».

L'ADEME, opérateur du PIA sur l'action « Démonstrateurs de la transition écologique et énergétique », a lancé un premier appel à projet relatif au développement de fermes pilotes d'éoliennes flottantes. Eolfi offshore France et CGN, associé à DCNS et Vinci, ont présenté un projet de 183,3 M€ au large de l'île de Groix, sur le site propice issu d'un important travail de concertation conduit en Bretagne avec les acteurs concernés.

Le projet de ferme pilote concerne l'installation de quatre éoliennes flottantes d'une puissance unitaire de 6 MW implantées à environ 15 km de la côte. Elle pourra se développer à six éoliennes et fournir ainsi l'équivalent de la consommation électrique de la ville de Lorient.

Le PIA accompagnera la ferme pilote à hauteur de 34 M€ de subventions et de 51 M€ d'avances remboursables. Il s'agit du plus important projet de ferme pilote d'énergies marines renouvelables actuellement développé au large des côtes métropolitaines. Il confirme l'ambition commune et partagée par l'Etat et la Région en Bretagne concernant les EMR.

L'éolien flottant permet de s'adapter à des zones où la profondeur est trop importante pour l'éolien posé mais où les vents sont puissants et réguliers. Le potentiel de déploiement que permettent d'envisager les espaces maritimes sous juridiction française, notamment au large de la Bretagne, est considérable. Cette ferme pilote constitue, à ce titre, un jalon majeur pour démontrer que l'éolien flottant est une énergie d'avenir, qui pourrait aussi ouvrir des perspectives à l'export.